

sapInfos

Magazine des salarié·e·s du Service à la personne N° 27 • Novembre 2021

ÊTRE
VISIBLES
TOUTES
ENSEMBLE !



Pratique

**Les nouvelles obligations
des assmats**

Entreprise

**La Poste,
entreprise de services**

Syndicat

**Les aides à domicile
en ordre de marche**

L'appli IRCEM, tous les services de votre compte IRCEM à portée de main



- ➔ Gestion de vos coordonnées
- ➔ Suivi de vos indemnités en cas d'arrêt de travail
- ➔ Consultation de vos attestations fiscales Prévoyance
- ➔ Abonnement aux informations du Groupe IRCEM par e-mail : Newsletter et MAG'IRCEM

Téléchargez l'appli IRCEM



www.ircem.com



GROUPE DE PROTECTION SOCIALE À GESTION PARITAIRE DES EMPLOIS DE LA FAMILLE
DU PREMIER EMPLOYEUR DE FRANCE ET DE SES SALARIÉS

Android, Google Play et le logo Google Play sont des marques de Google Inc. Apple, le logo Apple, iPad, iPhone sont des marques d'Apple Inc., déposées aux États-Unis et dans d'autres pays. App Store est une marque de service d'Apple Inc.

SOMMAIRE

- À chaud!**
- 4** Vos brèves d'actualité
- Dans la boîte**
- 7** La Poste et les services à la personne
- Dossier**
- 8** Les aides à domicile en mouvement



- Action**
- 12** Mobilisation dans le Lot
- En pratique**
- 13** Ce qui change pour les assmats
- Un œil sur...**
- 14** Le 5 octobre pour les salaires

SAP Infos est le journal du syndicat CGT des services à la personne - 18 avenue Parmentier - 75011 Paris
Tel : 01 42 40 36 90 - Email : fustec@free.fr
Responsable de la publication : Stéphane Fustec
Rédaction : Stéphane Fustec, Chrystel Jaubert
Secrétariat de rédaction, iconographie, conception et réalisation : Agence Boréal - 92 quai de la Loire - 75019 Paris - Tel : 01 48 03 99 99 - Site web : www.boreal.fr - Crédits photos : AdobeStock, Chrystel Jaubert - Remerciements à celles et ceux qui ont contribué à la réalisation de ce numéro



Stéphane Fustec
Conseiller fédéral

Augmenter les salaires

Des milliers de salarié·e·s sont descendu·e·s dans la rue les 23 septembre et 5 octobre derniers pour réclamer une revalorisation des salaires. La question du pouvoir d'achat est en effet un problème majeur pour la grande majorité des Français. Flambée des prix du carburant et de l'énergie, augmentation des produits de base... notre quotidien est de plus en plus difficile.

À cela, le gouvernement répond par de vieilles méthodes qui ont pourtant démontré leur inefficacité. Une indemnité « inflation » de 100 euros sera versée à 38 millions de Français gagnant moins de 2000 euros par mois et de l'argent public sera généreusement attribué aux entreprises sans leur demander la moindre contrepartie, ni exercer le moindre contrôle sur l'utilisation de ces fonds.

Voilà qui est loin de correspondre aux besoins des salarié·e·s de l'emploi à domicile particulièrement impacté·e·s par les problèmes liés à l'utilisation de leur véhicule et le faible niveau des salaires. Pour la CGT, la solution passe par des augmentations généralisées des salaires conventionnels et leur actualisation régulière pour « coller » à l'inflation particulièrement virulente dans la période. Une première mesure forte consisterait à assurer l'égalité professionnelle et la revalorisation des métiers à prédominance féminine. C'est pourquoi la CGT a lancé une grande enquête* auprès des salarié·e·s des dix professions les plus concernées par les inégalités dont nous vous livrerons les résultats en début d'année prochaine.

Plus de justice sociale, c'est tout le sens de nos combats à mener. Alors, comme l'invite François Ruffin en titre de son dernier film, *Debout les Femmes !*

*Participez à notre enquête sur : <https://montravaillevautbien.fr>

À CHAUD ! À CHAUD ! À CHAUD ! À CH

Travail sans fin

Soir, nuit, petit matin, week-end... Un rapport de la Mutualité française fait état d'une proportion de travail en horaire atypique massif parmi les assmats. Les horaires sont aussi souvent irréguliers et variables selon les semaines, « *ce qui complexifie la gestion des solutions d'accueil* » et entraîne une fatigabilité des assmats. De plus, il n'existe pas de majoration officielle du taux horaire de nuit. Un guide des bonnes pratiques est à l'étude. ♦

Nous le valons bien

Mon travail le vaut bien. Ce n'est pas un pub pour des produits de beauté, mais la consultation lancée par la CGT pour promouvoir les métiers du lien et du soin dévalorisés parce que féminisés, d'assmat à professeur des écoles. « *Il est temps de nous entendre* » affirme le slogan inscrit sur des masques portés par des femmes. Tout commence par une prise de parole, avec une enquête en ligne sur montravaillevautbien.fr pour « *parler de votre travail, de vos responsabilités, des contraintes et difficultés de vos métiers* ». Les résultats alimenteront les études de la CGT et une prochaine campagne revendicative.

Dur, dur de recruter

Les entreprises de services à la personne tirent la langue. Elles ne parviennent plus à recruter et rivalisent d'inventivité et d'offres alléchantes pour tenter de répondre à leurs besoins. Les difficultés de recrutement dans les métiers en tension ne sont pas nouvelles, mais avec l'obligation vaccinale, certaines entreprises ont dû faire face à de nombreux désistements ou demandes de suspensions de contrat. Du moins jusqu'au décret réservant l'obligation vaccinale aux personnes qui interviennent auprès de publics fragiles. Vaccin ou pas, les offres d'emploi dans les entreprises de services à la personne continuent de pulluler et ne trouvent pas d'écho. Le problème ne viendrait-il pas du niveau des salaires et des conditions de travail, plutôt que du vaccin ? ■



Encore oubliées

Le 23 septembre dernier, le Premier ministre a annoncé des mesures pour le grand âge et l'autonomie des personnes âgées. Pour l'aide à domicile, il promet une augmentation des professionnelles via l'instauration d'un tarif plancher national de 22 €/h d'intervention. « *C'est l'État qui prendra en charge ce surcoût* », a-t-il promis, avançant la somme de 240 millions d'euros pour l'année 2022. On ne sait absolument pas comment ce tarif plancher pourra s'appliquer aux salariées du secteur privé lucratif et du particulier-employeur. Lesquelles espèrent qu'elles ne vont pas, une nouvelle fois, rester sur le banc de touche. •

Dominos

Avec le développement du télétravail, le volume horaire des assmats a baissé. Les contrats se sont modifiés, plus précaires et plus fragmentés. Pour s'en sortir, les professionnelles acceptent davantage de contrats, plus courts, et sont contraintes de jongler avec les horaires des parents. Lesquels ont modifié l'équilibre entre vie professionnelle et privée tout en cherchant à faire des économies de frais de garde. Un effet domino qui montre que la profession est dépendante du contexte économique général. ■

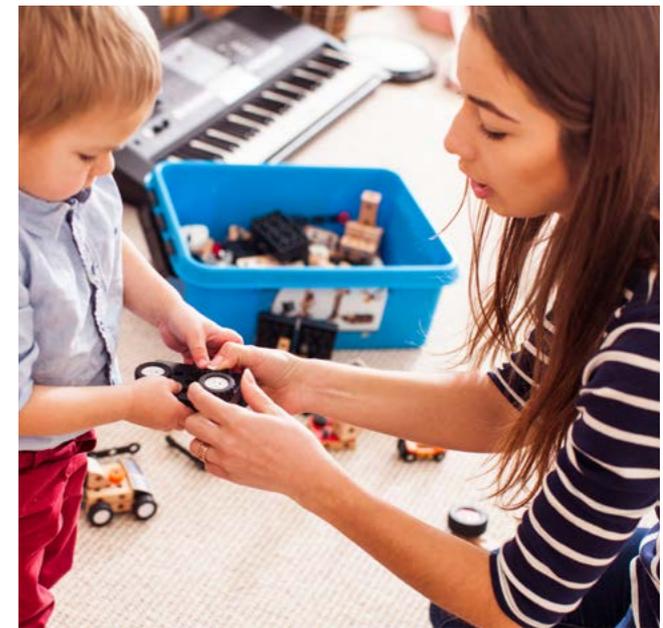
Quand ça fait flop

En mars 2020, en pleine première vague de Covid, les hôpitaux demandaient aux familles de venir chercher leurs proches pour libérer des lits. Au moins 55 % des 11 millions d'aidants ont agi comme des co-soignants, dispensant les soins et se substituant à l'hôpital. Essentiels, ils commencent à être reconnus comme tels, mais les dispositifs pour les soulager sont insuffisants et inadaptés. Le congé du proche aidant, par exemple, entré en vigueur le 30 septembre 2020, a fait un flop. Cette allocation de 52 euros par jour est versée sous conditions pendant trois mois aux aidants qui cessent ou réduisent leur activité professionnelle pour soutenir un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie. En un an, seules 15 900 demandes ont été enregistrées et moins de 5 000 personnes en ont bénéficié. ♦

Et ailleurs ?

LE CANADA EN POINTE

Il y a des gouvernements qui protègent mieux les personnels de santé que d'autres. En Ontario, la province la plus peuplée du Canada, le gouvernement ne cesse d'investir pour soutenir les travailleurs-euses du service à la personne depuis le début de la pandémie. Aussi, l'augmentation (entre 2 et 3 dollars canadiens de l'heure) de plus de 158 000 salarié-e-s fournissant des services de soutien à la personne, de même que ceux des services de soutien direct, des soins à domicile, des foyers de soins de longue durée et des services sociaux, a-t-elle été prolongée pour la troisième fois consécutive. Parce qu'ils et elles ont « *joué un rôle essentiel dans le soutien des patients les plus vulnérables* », nous veillons à « *ce que les préposés aux services de soutien à la personne soient soutenus (et que) les patients continuent de recevoir les soins de grande qualité dont ils ont besoin* », a indiqué la ministre de la Santé de l'Ontario. Une reconnaissance du « *travail vital et des sacrifices importants* » des personnels qui se fait toujours attendre en France. •



Ça fait sens

Fin août, la Dares a publié une étude, intitulée « *Quand le travail perd son sens* ». Les assistantes maternelles figurent en première place des quinze métiers à plus fort sens de travail en permettant « *d'agir sur le monde en se sentant utile aux autres et sans violer ses valeurs morales et professionnelles* ». Toutefois, la Dares souligne « *le sentiment d'utilité n'est pas assimilable à la reconnaissance : beaucoup de salariés estiment faire un travail utile mais souffrent d'une faible reconnaissance, comme par exemple, les salariés dits invisibles, surreprésentés dans les métiers d'assistantes maternelles, de coiffeuses, d'aides à domicile* ». ■

Femmes debout à l'affiche

Des aides à domicile et des accompagnant-e-s d'élèves en situation de handicap sur grand écran, ce n'est pas souvent. Le député insoumis et réalisateur François Ruffin les met en scène dans son documentaire *Debout les femmes !* sorti en salles le 13 octobre. L'histoire vraie de deux députés que tout oppose, mais décidés à écrire une loi pour revaloriser les métiers du lien. Ils recueillent les témoignages de nombreuses salarié-e-s et tentent en vain de convaincre l'Assemblée... L'esprit révolte n'est jamais loin, teinté d'humour et d'une grande part d'humanité. •

CHAUD! À CHAUD!

Tout pareil

Le baromètre annuel de Yoopies fait systématiquement le même constat : selon les régions, il existe des disparités énormes dans le coût de la garde d'enfants.

Avec 9,51 euros de l'heure (en moyenne), l'Île-de-France est la plus chère en termes de garde d'enfants. Pour les assmats, en termes de salaire net, c'est en Corse qu'il est le plus élevé. ♦

Toujours motivées

Le syndicat CGT des assmats des Landes a tenu son assemblée générale annuelle début septembre en présence de Stéphane Fustec, conseiller de la fédération CGT du commerce et des services, qui a qualifié les débats de « passionnants ». Les échanges ont porté sur l'actualité, la future convention collective qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier prochain et les outils qu'il va falloir adapter aux nouvelles règles. Carole Demartelaere, secrétaire du syndicat, a trouvé cette journée « enrichissante et très constructive ». ♦

Conférence de l'entre-soi

La Conférence des familles s'est tenue début octobre pour dresser un état des lieux de l'accueil du jeune enfant et des besoins des familles. Entre échanges d'experts, parents ou élus, le secrétaire d'État Adrien Taquet a oublié d'inviter les professionnelles de l'accueil et leurs organisations représentatives pour évoquer les modes d'accueil. Une façon, peut-être, d'échapper aux critiques sur la réforme dont les mesures commencent à entrer en vigueur. Quant au rapport du Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge présenté pendant ces journées, il dresse les mêmes constats que les années précédentes : davantage de familles monoparentales, de familles recomposées et homoparentales, moins de familles nombreuses. Et préconise une énième fois une réforme du Complément de libre choix des modes de gardes (CMG) « pour rapprocher les restes-à-charge des familles ayant recours à une assistante maternelle de celles qui ont recours à un établissement d'accueil du jeune enfant ». En vain. •



En progrès, mais peut mieux faire

Selon les données de l'Observatoire des emplois de la famille, les salaires horaires du secteur des particuliers-employeurs et de l'emploi à domicile ont progressé en 2020 : 3,3 millions de particuliers ont versé 8,7 milliards d'euros de salaire net aux assmats et aux salarié-e-s à domicile.

Assmats : 1 million de particuliers-employeurs pour 288 299 assmats, 3,60 euros de salaire net moyen (soit + 1,3 %)
Gardes d'enfants à domicile : 127 481 parents employeurs pour 116 926 gardes d'enfants, 9,50 euros de salaire net moyen (soit + 1,3 %)
Assistant-e-s de vie : 1 million de particuliers-employeurs pour 134 173 emplois en équivalent temps plein, 11 euros de salaire horaire net moyen (soit + 2,7 %)
Salarié-e-s des particuliers-employeurs dépendants : 147 985 particuliers-employeurs bénéficiaires de l'APA pour 35 413 emplois en équivalent temps plein, 10 euros de salaire net moyen (soit + 3,3 %). ♦

Source : Fepem - Observatoire des emplois de la famille
Toutes les données par métier et par région sur <https://www.fepem.fr>

DANS LA BOÎTE

LA POSTE

Portage de repas ou visites à domicile... C'est désormais la nouvelle mission du facteur selon La Poste qui veut devenir la première entreprise de services à la personne, en s'affranchissant des contraintes sociales.

Voilà longtemps que La Poste ne se contente pas de distribuer le courrier. Numérique, banque, services de proximité... la société anonyme à capitaux 100 % publics

a diversifié son activité. Avec de nombreuses filiales. Pour Alain Bard, responsable des activités postales à la CGT FAPT (Fédération des activités postales et de télécommunication), « La Poste est dans une logique de marchandisation de toutes les activités ayant un caractère de service public, surtout tout ce qui tourne autour du service à la personne ».

La Poste communique sur la baisse du volume de courrier et le maintien de l'emploi pour justifier sa nouvelle orientation dans les prestations de services. Avec l'offre « Veiller sur mes parents », on passe d'une mission de service public hier remplie par les collectivités territoriales à une

délégation de service public prise en charge et facturée par La Poste. Celle-ci devient une courroie de transmission entre l'État, qui se désengage, et la population. Selon Alain Bard de surcroît, « en termes d'emplois, les prestations ne sont pas comprises dans les charges de travail, ce qui est invraisemblable ». Et les salarié-e-s dans tout ça ? Avec l'évolution du statut, l'explosion des contrats précaires et des externalisations, difficile d'avoir un débat collectif sur l'avenir du métier de facteur ! Mais la CGT FAPT tient des réunions dans les départements pour avancer sur la question. ■

Le groupe La Poste



PRÉSENT DANS **47** PAYS ET 5 CONTINENTS



249 304 SALARIÉ-E-S EN 2020 (équivalent temps plein) DONT **38 663** À L'ÉTRANGER 80 % D'ENTRE EUX ONT BÉNÉFICIÉ D'UNE FORMATION



70 000 FACTEURS EN 2019, 20 MILLIONS DE PRESTATIONS DE SERVICES ONT ÉTÉ ASSURÉS PAR LES FACTEURS 2 % DU CHIFFRE D'AFFAIRES SONT LIÉS AUX NOUVEAUX SERVICES DE PROXIMITÉ



1^{ER} RÉSEAU DE PROXIMITÉ EN FRANCE AVEC 1,3 MILLION DE CLIENTS/JOUR (toutes activités confondues) ET **17 000 POINTS CONTACT**

Source : Groupe La Poste

Toutes ensemble !

C'est une première. Le 23 septembre, les aides à domicile de tous les secteurs se sont mobilisées à l'appel de quatre fédérations CGT. Leurs exigences communes ? Une meilleure reconnaissance et une revalorisation salariale.

Il y a des inégalités qui persistent, voire qui s'amplifient. Les salariées de l'aide à domicile sont réparties entre le secteur associatif, le public, le privé ou le particulier-employeur. Avec autant de statuts, de conventions collectives et de réalités différentes. Au plus fort de la pandémie, on remerciait les aides à domicile de leur engagement sans faille et on louait le caractère socialement indispensable de leur métier. Sauf qu'au sortir de la crise, malgré les beaux discours présidentiels, certaines se sont vues gratifier d'une prime Covid, d'autres non. Les salariées des associations ont pu négocier des revalorisations salariales d'autres n'ont rien eu en remerciement de leurs efforts. Ainsi, les salariées du secteur lucratif et des particuliers-employeurs ont été exclues des dispositifs.

Revendications communes

Cette reconnaissance aussi disparate que le secteur ne passe plus. Depuis le mois d'avril, des mobilisations d'aides à domicile fleurissent, éparpillées et souvent adossées à celles de la santé ou d'autres secteurs. Progressivement, l'idée d'avoir leur propre journée d'action s'est fait jour. Les aides à domicile ont élaboré une série de revendications communes. Elles veulent toutes être reconnues à leur juste valeur et voir leur rémunération augmenter de façon conséquente. Elles réclament toutes des évolutions de carrière à hauteur de leur utilité, de meilleures conditions de travail, une amélioration des garanties collectives et la prise en charge de leurs frais professionnels, notamment liés aux déplacements.



C'est sur cette base revendicative qu'elles ont répondu à l'appel de quatre fédérations de la CGT*, le 23 septembre dernier, et observé une journée de grève et d'action baptisée « 24 heures sans aide à domicile ».

Un bon début

Grandes oubliées du Ségur de la santé et autres plans de relance, précarisées et dévalorisées, elles ont ainsi pu se rendre visibles. D'ailleurs, dans la matinée du 23 septembre, le Premier ministre faisait une série d'annonces qui prétendaient être une réponse aux aides à domicile battant le pavé. De la promesse d'une enveloppe de 240 millions d'euros pour le secteur et d'un tarif horaire national de 22 euros, les aides à domicile n'ont retenu qu'un grand flou et se sont interrogées sur la traduction possible d'une telle mesure dans les secteurs lucratifs et du particulier-employeur. À défaut d'obtenir des engagements à la mesure de leurs attentes, la mobilisation a toutefois eu un écho, ce qui constitue un bon début. Elles n'entendent pas en rester là et les fédérations de la CGT poursuivent leur travail commun, en lien avec le collectif confédéral aides à domicile, pour pousser les revendications et asseoir un rapport de force. Pour la CGT, la perte d'autonomie doit être financée par la Sécurité sociale au titre de la maladie et les personnels de ce secteur doivent bénéficier de garanties collectives de haut niveau.

* Commerce et services, organismes sociaux, services publics, santé et action sociale

ENTRETIEN

Souvent peu visibles, peu écoutées et peu mobilisées, les aides à domicile sont passées à l'action le 23 septembre. Membre de la Commission exécutive confédérale et animatrice du collectif confédéral aides à domicile, Mireille Carrot explique les enjeux de leur mobilisation.



Une révolte nourrie

D'où vient la mobilisation des aides à domicile ?
C'est un processus de longue haleine dans un secteur qui a toujours été malmené. On a vu pendant la crise sanitaire à quel point ces salariées étaient applaudies. Or d'une part, la prime Covid n'a pas été versée intégralement comme annoncé par le gouvernement et d'autre part, seul le secteur associatif a pu négocier une augmentation de salaire. En revanche, les aides à domicile du privé et du particulier-employeur ont été exclues des mesures, ce qui a renforcé leur sentiment d'être invisibles, non reconnues et méprisées des pouvoirs publics. Et nourri une certaine révolte tant les inégalités de traitement entre les différents secteurs de l'aide à domicile sont intolérables.

Justement, comment conjugue-t-on les attentes ?

Ces derniers mois, les mobilisations des aides à domicile s'appuyaient sur celles de la santé ou d'autres secteurs, mais elles voulaient être visibles, faire avancer leurs revendications dans l'idée de déboucher sur leurs propres mobilisations.

Alors effectivement, d'un secteur de l'aide à domicile à l'autre, on ne peut faire un copié-collé de toutes les revendications, mais au bout du compte, elles convergent sur l'essentiel : une meilleure reconnaissance, une revalorisation salariale, un temps et des conditions de travail corrects et un remboursement des frais kilométriques à hauteur de ce qu'ils coûtent.

Comment la CGT soutient-elle leur mouvement ?

Un collectif confédéral s'est créé pour mettre en commun toutes les revendications des salariées selon leur secteur. Nous avons ensuite travaillé en direction de nos organisations en territoire, nous les avons aidées à comprendre comment fonctionne ce secteur hétérogène et mis à leur disposition du matériel dédié. Car ces salariées se tournent en premier lieu vers les UD et les UL, elles se rendent à leurs permanences juridiques et c'est là qu'on peut commencer à les organiser. Ensemble, toutes les fédérations concernées, la confédération et les territoires ont travaillé pour accueillir et soutenir les aides à domicile. Et ça marche ! Lorsqu'on s'occupe d'elles, elles répondent présentes, elles

se syndiquent et elles se mobilisent.

Quel regard portent-elles sur le 23 septembre ?

Cette journée d'action a permis à bon nombre d'entre elles de se montrer et d'être vues, de s'exprimer et d'échanger, de découvrir la lutte collective. Cela leur a donné l'envie de s'organiser et d'aller plus loin avec d'autres. C'est en tout cas le sens des témoignages que j'ai reçus. Je note également que des syndicats se sont créés dans trois entreprises, ce qui n'est pas anodin, et que des syndicats du secteur associatif sont en train de s'élargir aux autres secteurs. C'est exactement ce que soutient le collectif confédéral, sans imposer un certain type d'organisation, mais en mettant à disposition des outils qui permettent d'organiser ces salariées autour de leur profession, quels que soient leur statut et leur convention collective, dans le respect des champs de chaque fédération. ●

Retrouvez l'intégralité de cet entretien sur notre blog : <https://sap-cgt.social>

Créer la dynamique revendicative

D'un secteur à l'autre, les conditions de travail et de rémunération diffèrent fortement pour les 700 000 aides à domicile. Oubliées du Ségur de la santé, les aides à domicile du secteur privé lucratif et du particulier-employeur ont bien du mal à se faire entendre.

Les aides à domicile ont été les grandes oubliées du Ségur de la santé. Comme si elles ne faisaient pas partie de la chaîne de soins, comme si elles n'avaient pas été en première ligne pendant la crise sanitaire et comme si on pouvait ignorer leur situation. L'exemple de la prime Covid, diversement versée selon les départements, voire pas du tout, est l'illustration d'un mépris. D'autant qu'elle ne concerne que les salariées du public et de l'associatif. Par ailleurs, les aides à domicile de ce dernier secteur ont pu négocier des augmentations de salaire allant de 13 à 15 %, au titre de l'avenant 43. Si, dans les faits, ces revalorisations sont très inégales d'une catégorie professionnelle à l'autre, elles ont le mérite d'exister. Les salariées des autres secteurs de l'aide à domicile, privé lucratif et particulier-employeur, sont largement pénalisées par rapport aux deux autres.

Salariat éclaté

Comme le soulève Mireille Carrot (lire aussi page précédente), membre de la commission exécutive confédérale et animatrice du collectif CGT aides à domicile, « dans ces métiers principalement féminins, très mal reconnus, où les professionnelles subissent une énorme précarité et une politique de bas salaires, les disparités et les inégalités

sont énormes d'un secteur à l'autre. Ceci complique, pour ces salariées, la possibilité de s'organiser et de créer une dynamique revendicative autour d'éléments communs ». Dans les secteurs public et associatif, il existe une tradition syndicale qui permet de construire des revendications et tant bien que mal, de faire avancer les droits. Ce qui n'est évidemment pas le cas des deux autres secteurs.

Salariat éclaté

Le travail change et de nouveaux métiers apparaissent. Le salariat est éclaté, l'ubérisation avance, les conditions de travail se dégradent et l'isolement est de mise. Dans l'aide à domicile en particulier, les entreprises privées ne cessent de gagner des parts de marché et pratiquent un moins-disant social qui fragilise les salariées. Dans ces conditions, difficile de connaître et faire valoir ses droits et difficile pour les syndicats de les rencontrer et de les organiser. Ces nouveaux champs professionnels sont des déserts syndicaux. Selon Stéphane Fustec, de la CGT du Service à la personne, « le droit du travail est détricoté par paliers depuis des années et la dégradation sociale est une conséquence directe de la mise en œuvre des ordonnances El Khomri, puis Macron ». Il déplore la prévalence des accords d'entreprise « qui revient par exemple à autoriser les entreprises à continuer à payer une aide à domicile moins de 10 euros de l'heure de nuit ». Dans ces conditions, difficile de contrer les pratiques des entreprises. Ainsi en 2020, sur 220 accords signés, seuls 19 % l'ont été par une ou plusieurs organisations syndicales représentatives. « Cela constitue une injustice autant qu'un véritable déficit de démocratie sociale », souligne-t-il. Et c'est bien là l'enjeu central. En mai dernier, la CGT dénonçait d'ailleurs : « Conçus pour être porteurs de progrès social, les conventions ou accords collectifs sont très souvent utilisés par le patronat pour aboutir au moins-disant social ».

Dans un contexte délétère, certaines avancées sont toutefois à saluer. La négociation d'une nouvelle convention collective dans l'emploi à domicile par des particuliers, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier prochain, a permis d'améliorer certaines dispositions et de créer des droits nouveaux. Ces acquis sont à mettre au crédit d'un dialogue constructif entre les partenaires sociaux. D'ailleurs suite aux annonces du 23 septembre de Jean Castex sur un tarif horaire national de 22 euros de l'heure, la Fepem a accepté le principe d'une négociation sur cette question. Un premier pas.

En revanche, les entreprises privées de service à la personne, tout en se prononçant pour des augmentations de salaire, refusent de mettre la main à la poche. Les organisations syndicales n'ont d'autre choix que de construire l'unité. Revenant sur le travail commun des quatre fédérations de la CGT sur l'aide à domicile, Stéphane Fustec insiste : « Seule l'unité la plus large possible peut permettre de peser et il s'agit bien d'organiser une solidarité entre toutes les organisations représentatives d'aides à domicile pour dépasser les faiblesses syndicales et revendiquer une amélioration des conditions de rémunération et de travail pour toutes ces personnes, quel que soit le secteur dans lequel elles exercent leur métier ». Quatre fédérations ensemble, un collectif confédéral dédié, les aides à domicile sont soutenues dans cette mobilisation qui traverse les secteurs. Certaines innovent pour s'adapter aux réalités diverses de ce métier. À Perpignan par exemple, les aides à domicile des secteurs lucratif et associatif ont élargi leur syndicat à leurs collègues des autres secteurs. ■



3 questions à...



Catherine Perret, secrétaire confédérale de la CGT

Pourquoi avoir créé un collectif confédéral ?

Parce qu'il est compliqué d'organiser ces salariées atypiques qui rayonnent sur plusieurs champs et plusieurs statuts, il y avait besoin d'une coordination interprofessionnelle. Comme elles sont isolées, les aides à domicile n'ont pas l'habitude de faire appel à un syndicat et leur première rencontre avec la CGT a lieu quand elles ont un problème à résoudre. Le principal enjeu pour les défendre et se déployer, c'est d'aider les premières structures de la CGT qui les reçoivent, c'est-à-dire les UD, souvent démunies.

Concrètement, qu'est-ce qui a été mis en place ?

Nous avons d'abord rassemblé des aides à domicile qui nous ont parlé de leur travail et de sa réalité, car l'objectif

n'est pas de penser pour elles ou de construire des revendications à leur place. Dans un deuxième temps, notre travail a consisté à donner des outils aux UD pour que les militants qui accueillent des aides à domicile puissent les défendre et les organiser au mieux. Nous avons élaboré un livret dédié avec les différentes conventions collectives, les statuts et les droits qui s'appliquent.

Quel sens donner au travail commun des quatre fédérations en amont du 23 septembre ?

Il est important et presque historique car ce n'est pas toujours évident entre des fédérations aux réalités différentes qui doivent cohabiter et construire des objectifs communs. C'est une première qui marque un tournant dans l'activité de la CGT en direction des aides à domicile. Les outils produits sont pérennes. Aux fédérations de se projeter dans d'autres initiatives, de les inventer en gardant cette force commune. C'est ce que veulent les aides à domicile qui pensent métier avant de penser statut. Peu importe leur structuration, l'essentiel est qu'elles soient à la CGT. •

Les miettes, c'est fini !

En réponse à l'appel national du 23 septembre, les salarié-e-s de l'entreprise Lot à domicile ont organisé un rassemblement départemental. Elles réclament 15 % d'augmentation de salaire.

Il n'y a pas que dans les grandes villes que les aides à domicile se sont montrées le 23 septembre. De nombreuses mobilisations ont eu lieu partout en France, à l'image du rassemblement organisé à Cahors, dans le Lot. Dans ce département du Sud-Ouest, 850 salarié-e-s de l'entreprise Lot à domicile se retrouvent chaque année face à une direction qui distribue les miettes lors des négociations annuelles obligatoires (NAO). « Il n'y a pas de politique sociale en tant que telle, c'est un choix de la part de la direction, car cela fait déjà plusieurs fois qu'on l'interpelle et qu'on n'en obtient rien », dénonce Danielle Prévautel, déléguée syndicale CGT de l'entreprise. Même si le gouvernement fait tout pour dissocier les différents secteurs de l'aide à domicile, notamment l'associatif du lucratif, elles sont déterminées à se battre pour gagner les 15 % d'augmentation que les associations ont obtenu.

Des soignantes low-cost

Le 23 septembre, les salarié-e-s de Lot à domicile se sont retrouvées à Cahors dans le cadre de la mobilisation nationale des aides à domicile, à l'appel des quatre fédérations de la CGT concernées (organismes sociaux, services publics, commerce et services, santé). « Nous étions une soixantaine et certes, nous espérons être davantage, mais ce n'était vraiment pas si mal dans la mesure où la presse locale n'avait pas pris la peine de relayer notre communiqué. Nous étions en colère », reprend Danielle Prévautel. Depuis la création de leur syndicat en 2014, les salariées votent CGT

mais s'impliquent très peu, de peur des représailles. Seul le bouche-à-oreille a permis de rassembler ces femmes devant le bâtiment du conseil départemental pour réclamer « une reconnaissance et une revalorisation salariale conséquente ».

Elles n'ont eu ni la prime Ségur, ni la prime Grand âge octroyée pour les aides à domicile travaillant en Ehpad, or elles font le même métier. Comme l'indique l'une des manifestantes, « je porte une blouse blanche et je me considère comme une soignante, un peu low-cost, on est les Ryanair des soignantes, mais heureusement qu'on est là ! ». Reçues au conseil départemental, elles ont pu faire valoir leurs attentes. Ironie du sort, l'ancien directeur de Lot à domicile est aujourd'hui directeur des services du département. Il leur a indiqué que le département travaillait à s'aligner sur les avancées obtenues par les aides à domicile du secteur associatif. Mais il les renvoie à leur NAO. Danielle Prévautel prévient : « Nous attendons des NAO constructives et qui débouchent sur une véritable revalorisation, sans quoi nous manifesterons contre notre entreprise ». ♦



Réforme des modes d'accueil : ce qui change

La réforme des modes d'accueil de la petite enfance se met en place progressivement. Les premiers gros changements entrent en vigueur. Voici ce qui change pour vous.

Qu'est-ce que la réforme des modes d'accueil ?

C'est sur la base de la loi ASAP (loi d'accélération et de simplification de l'action publique du 7 décembre 2020) qu'une ordonnance, relative aux services aux familles, a été prise le 20 mai dernier. Elle réforme les modes d'accueil et sera mise en place progressivement jusqu'en 2026. Toutefois, les premiers textes parus à la fin du mois d'août génèrent d'ores et déjà de nombreux changements pour les assmats employées par des particuliers.

Quels sont les principaux changements ?

La réforme entraîne de nouvelles obligations pour les assmats. Malgré les batailles qu'elles ont menées pour



déroger, elles doivent désormais s'inscrire et renseigner leurs disponibilités sur la plateforme monenfant.fr. De nouvelles règles encadrent l'administration de médicaments aux enfants, l'obtention et le premier renouvellement de leur agrément, notamment en termes de formation continue. De plus, les textes clarifient les règles applicables au nombre d'enfants accueillis, modifient les conditions d'exercice en Mam et ouvrent l'accès à la médecine du travail.

Qu'est-ce que l'obligation déclarative ?

La décision d'agrément des assmats est désormais conditionnée « à l'autorisation de publication de (leurs) coordonnées ». Toute assmat doit obligatoirement s'inscrire sur le site de la Cnaf, monenfant.fr, renseigner diverses informations dont ses disponibilités d'accueil en termes de jours, de plages horaires et de places, pour six mois, avant le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre de chaque année. C'est une remise en cause de la relation directe avec les familles candidates. Cette obligation conditionne

également le renouvellement de l'agrément, accordé pour cinq ans. Le premier renouvellement de l'agrément est en outre assorti d'une obligation de justifier d'un engagement dans une démarche d'amélioration continue de la pratique professionnelle.

« La réforme entraîne de nouvelles obligations pour les assmats »

L'exercice même de la profession est-il modifié ?

Oui, les nouveaux textes modifient notamment le Code de la Santé publique qui traite de l'administration de médicaments par les

professionnelles de la petite enfance. Un article précise que l'assmat peut en effet administrer des soins ou des traitements médicaux à un enfant dont elle a la charge, à la demande du ou des titulaires de l'autorité parentale ou des représentants légaux. Attention ! Les modalités de délivrance de ces soins ou médicaments sont décrites dans une annexe du contrat de travail qui peut être élaboré avec l'assistance de la PMI. En amont, l'assmat doit procéder à certaines vérifications préalables. ■

Pour en savoir plus : <https://sap-cgt.social> <https://legifrance.gouv.fr>

Urgence salariale

Le 5 octobre, les aides à domicile ont prolongé leur mobilisation du 23 septembre en répondant à l'appel de l'intersyndicale*. L'occasion de s'inscrire dans un mouvement interprofessionnel et de rappeler l'indispensable augmentation des salaires.

Certains actualités font tache. La veille de la première manifestation intersyndicale de rentrée, l'affaire des Pandora Papers révélait que des personnalités de premier plan avaient dissimulé des milliards de dollars dans les paradis fiscaux. « Nous on travaille pour un salaire ridicule, on galère tous les mois pendant que les patrons des grandes entreprises, les milliardaires et certains politiques se gavent. Il y a aujourd'hui deux pays en France, ce n'est même plus un fossé entre eux et nous, c'est tout un

monde », dénonce un salarié de la restauration, écœuré. Augmentation des salaires et des pensions, renforcement des services publics, abandon des réformes de l'assurance-chômage et des retraites... C'est à une mobilisation interprofessionnelle pour d'autres choix de société que l'intersyndicale* appelait ce 5 octobre. À Paris comme en région, des milliers de personnes ont défilé pour exprimer leur colère. Précaires, privé-e-s d'emploi, retraité-e-s, agent-e-s de la fonction publique et de la santé, cheminot-e-s,

enseignant-e-s, mais aussi salarié-e-s du privé, étudiant-e-s... Un cortège porteur de préoccupations diverses, mais qui s'entrelacent et s'inscrivent dans un contexte de crise avec « de nombreuses conséquences (...) sur les questions économiques et sociales », tandis que les profits de quelques-uns explosent.

Pas aussi visibles

Parmi les manifestant-e-s, les aides à domicile, mobilisées depuis des mois pour obtenir la reconnaissance et les revalorisations salariales qui leur sont dues, Le 23 septembre, elles ont eu leur journée particulière de mobilisation. Et se sont donné rendez-vous le 5 octobre pour la prolonger, du moins pour celles qui le pouvaient. Car pour les aides à domicile salariées du particulier-employeur et du secteur lucratif, perdre une journée de salaire afin d'aller manifester est impensable compte tenu de la faiblesse de leurs revenus. Comme l'indique Stéphane Fustec, de la CGT du Service à la personne, « Les aides à domicile ne sont pas forcément aussi visibles aujourd'hui qu'elles l'ont été le 23, mais elles sont tout autant mobilisées pour les salaires, les retraites et contre la réforme de l'assurance-chômage ». D'autant que les annonces qui ont été faites par le Premier ministre ce jour-là n'ont pas convaincu. Dans le cortège parisien,

les aides à domicile du centre d'action sociale de la Ville de Paris donnent de la voix. Pour Liliane, « les annonces de Castex à propos d'une enveloppe de 240 millions d'euros ne sont que des annonces ». Stéphane Fustec confirme : « Nous avons beaucoup d'interrogations, notamment sur la traduction des annonces d'un taux horaire national de 22 euros pour les aides à domicile salariées du particulier-employeur et du privé ». Toutefois, la Fepem a accepté d'ouvrir des négociations sur la question, ce qui montre bien que la mobilisation paie. Liliane et ses collègues, quant à elles, espèrent obtenir des avancées de la part de la Ville de Paris.

Non loin d'elles, les Rosies ont ressorti leurs bleus de travail et leurs gants jaunes pour danser sur leurs anciens tubes et roder les nouvelles chorégraphies. Pour Attac en effet, « Quand il s'agit de casse sociale, les femmes sont les premières impactées et notre cortège est l'occasion

de rendre visible ce problème dans la manifestation ». Comme le relève Aurélie Trouvé, porte-parole de l'organisation, « le gouvernement était censé reconnaître ce qu'on a appelé les deuxièmes lignes, tou-te-s ces travailleuses qui n'ont pas arrêté pendant la crise, et revaloriser leurs salaires et aujourd'hui, on ne leur donne rien ». En corollaire, elle dénonce la fausse hausse du SMIC de 35 euros brut au 1^{er} octobre et qui n'est dans les faits qu'un rattrapage partiel de l'inflation et non une augmentation.

Vie décente

De toute façon avec l'explosion des factures d'électricité ou de gaz et des frais d'essence, nul-le ne peut mener une vie décente avec un SMIC à 1 250 euros nets. D'autant plus que des millions de salarié-e-s perçoivent une rémunération nettement inférieure au SMIC. C'est le cas des services à la personne dans le secteur lucratif où les minimas conventionnels sont

systematiquement en dessous du SMIC. L'impossibilité à boucler les fins de mois, même en ayant un emploi à temps plein, public ou privé, est sur toutes les lèvres dans les cortèges du 5 octobre. Pourtant, le gouvernement fait la sourde oreille et la campagne pour l'élection présidentielle éclipse cette question au profit des enjeux migratoires. Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT, refuse que « quelques-uns, ayant d'autres objectifs dans la tête, confisquent le débat sur les questions sociales dans cette campagne. Au-delà des élections, il y a un besoin urgent de réponses concrètes aux problèmes posés aujourd'hui, c'est-à-dire les salaires, le traitement fait aux deuxièmes lignes, les emplois qu'on continue de supprimer alors que les entreprises font des bénéfices record, les services publics pour une vraie égalité territoriale ». Face à l'urgence, les réponses se font attendre. ■

* CGT, FO, Solidaires, FSU, organisations de jeunesse



Retrouvez-nous sur sap.cgt.fr



Sap.infos vous a plu ?

Inscrivez-vous à notre journal sur sap.cgt.fr et recevez-le gratuitement dans vos boîtes aux lettres tous les deux mois.

Pour suivre nos activités, partager vos expériences, voir et commenter l'actualité de nos métiers... retrouvez-nous sur les réseaux sociaux :

